

Mise en place du comité des usagers d'établissement : lancement de l'appel de candidatures

Conformément à la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (LGSSSS), chaque établissement doit créer un comité des usagers d'établissement (CUE). Dorénavant, tous les membres du CUE seront élus par les usagères et les usagers.

Un [appel de candidatures](#) visant à pourvoir **huit postes**, dont un réservé au représentant des comités des résidents, est lancé. La période de dépôt des candidatures est du **19 janvier au 6 février 2026**.

Au terme de l'exercice et des élections, le CUCI actuel changera d'appellation pour devenir le CUE.

Pour en savoir plus, référez-vous à la [note de service](#).



Mesures préventives à mettre en œuvre concernant les chariots à médicaments AVALO (CAPSA)

- Interdire la présence de tout liquide sur les chariots.
- Éviter les branchements électriques multiples et s'assurer que les prises utilisées sont en bon état.
- Limiter l'accumulation de matières inflammables à proximité des chariots.

Inspection des chariots

D'ici le **30 janvier 2026**, les techniciens du Service de génie biomédical (GBM) procéderont à l'inspection de tous les chariots AVALO en service. Chaque secteur clinique sera informé à l'avance afin de minimiser les impacts sur les activités et sur la distribution des médicaments.

Lors de cette inspection, les ouvertures des poubelles intégrées seront condamnées et une solution alternative vous sera proposée (ex. : installation de poubelle externe, ajout d'un sac de poubelle en plastique, etc.). En fonction de ses besoins, chaque service pourra se doter d'une autre alternative qui répond mieux à sa réalité terrain, en collaboration avec le service d'hygiène et salubrité de son installation.

Pour toute question ou tout besoin d'accompagnement, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du GBM par courriel au gbm.dl.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

À la demande de Santé Québec, le CISSS du Bas-Saint-Laurent a mandaté un comité multidisciplinaire afin d'évaluer les risques liés à l'utilisation des chariots à médicaments AVALO (CAPSA) et de proposer des recommandations adaptées à notre réalité.

Mesures correctives à appliquer dès maintenant

- Interdire l'utilisation des poubelles intégrées aux chariots AVALO.

Service de la paie : changement de tous les numéros de postes téléphoniques

La DRI tient à informer tout le personnel et les médecins de l'officialisation de la migration de la téléphonie IP du Service de la paie.

Important

- Les numéros principaux demeurent les mêmes, soit 418 727-4550 ou 1 855 933-7243;
- Les options du menu ont changé;
- Tous les numéros de poste ont changé et ont dorénavant cinq chiffres.

Les anciens numéros de poste ne sont plus valides.

- Veuillez suivre les options du menu principal;
- Il est de la responsabilité de tout le personnel d'effectuer la mise à jour de ses coordonnées et de les communiquer à son réseau (visitez la section intranet [Mise à jour de vos coordonnées dans le bottin](#)).

Pour en savoir plus et consulter les outils disponibles, visitez la section [Projets majeurs de l'intranet](#).



La téléphonie IP :
Pour rester près de son monde

Postes laissés vacants à la suite des affichages internes

Vous pourriez obtenir votre permanence!

La liste des postes laissés vacants à la suite des affichages à l'interne est disponible dans [Logibec Web](#).

Vous pouvez y accéder par le menu principal sous Affichage de poste > Recherche avancée et en sélectionnant l'état « Poste Vacant » dans le menu déroulant.

Ces postes vous intéressent ? Consultez la [note de service](#) et le document [Questions-réponses](#).



Info-partenaires : un feuillet d'information qui s'adresse à toutes et tous!

La Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD) vous invite à consulter le [quatrième numéro de l'Info-partenaires](#), une infolettre qui regroupe les thématiques transversales suivantes : dépendance, itinérance, logement social, violence conjugale, violences à caractère sexuel, santé mentale et prévention du suicide, de même que la santé et le bien-être des femmes, des hommes et des personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres.

Fermeture des fenêtres en fin de journée

Avec la présence de la saison froide, la DALI sollicite votre collaboration au sujet des fenêtres des bureaux et des aires communes qui sont parfois laissées ouvertes en fin de journée. Consultez la [nouvelle intranet](#) pour plus d'informations.

Programme de gestion de la demande de puissance d'Hydro-Québec

Chaque année, depuis 2016, notre organisation participe au programme de gestion de la demande de puissance (GDP) d'Hydro-Québec, en vigueur du 1^{er} décembre au 31 mars. Ce programme nous encourage à réduire notre consommation d'électricité pendant les pointes, avec des retombées environnementales et économiques pour notre établissement. Consultez la [nouvelle intranet](#) pour plus d'informations.

Changement de statut d'immigration

Dans le cadre de nos obligations légales et administratives, nous vous rappelons que tout le personnel détenant un permis de travail ou d'études a la responsabilité légale d'informer immédiatement le Service des ressources humaines de tout changement concernant son statut d'immigration. Consultez la [note de service](#) pour connaître la procédure.

Offres de service des directions

Les offres de service de toutes les directions sont disponibles sur l'intranet sous [Boîte à outils > Offres de service des directions](#).

Ces documents de référence vous permettent d'en apprendre plus sur les services offerts par chaque direction et de savoir qui en sont les personnes responsables.

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent

Québec 

Recrudescence des cas de rougeole au Québec

Au cours des dernières semaines, plusieurs cas d'infection par la rougeole ont été confirmés au Québec. Bien qu'aucun cas ne soit actuellement répertorié dans notre région, le risque de transmission communautaire demeure présent. Nous vous adressons donc un appel à la vigilance dans ce contexte. Nous vous rappelons que la principale mesure préventive permettant de réduire le risque d'infection par la rougeole demeure la vaccination.

Plusieurs employés ont déjà reçu un courriel du service de la gestion de la présence intégrée au travail (GPIT) les informant que leur profil vaccinal est incomplet. Si vous avez reçu ce courriel, nous

vous invitons à contacter l'équipe d'infirmières GPIT au **1 833 799-0050, option 3**. Une infirmière pourra alors valider votre statut immunitaire et vous donner les indications nécessaires afin que vous puissiez recevoir la vaccination, si vous le désirez. Nous vous rappelons que **les personnes nées avant 1970 sont considérées comme immunisées contre la maladie**.

En cas d'exposition à la rougeole

Si vous avez été exposé à un cas de rougeole, nous vous référerons au document intitulé [Directives aux employés ayant eu un contact avec un cas de rougeole](#).

SoftWebPlus : soutien aux utilisateurs

Voici comment les utilisateurs de SoftWebPlus peuvent recevoir du soutien :

- **Pour un compte verrouillé**, vous devez communiquer avec le centre de service à l'utilisateur (CSU) au 1 844 400-2433 du lundi au vendredi de 7 h 30 à 23 h 30. En dehors de cette plage horaire, svp, communiquez avec le chef d'activité.
- **Pour toute question de fonctionnement avec l'application SoftWebPlus**, référez-vous à votre superutilisateur ou écrivez à projet.silp.optilab.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.
- **Pour trouver un code d'analyse**, consultez le [répertoire des analyses de biologie médicale](#) qui est disponible dans l'intranet sous Applications informatiques > Cliniques.



Nous vous invitons à consulter l'aide-mémoire sur l'importance de la qualité de saisie de la requête et à la transmettre à vos collègues qui utilisent SoftWebPlus. Il est disponible sur l'intranet dans le menu [SIL-P > Outils d'aide à la tâche](#).

Nous vous rappelons que les technologistes médicaux des laboratoires n'ont aucune formation dans SoftWebPlus. Ils ne peuvent donc pas vous aider pour les problématiques de fonctionnement ou pour des comptes verrouillés.

Consentement parental et services psychosociaux à l'enfant : nouvelle fiche éthique et avis consultatif

Une nouvelle fiche éthique, accompagnée d'un avis consultatif, est maintenant disponible afin de soutenir les intervenants psychosociaux appelés à intervenir auprès d'enfants de moins de 14 ans lorsque le consentement ne peut être obtenu que d'un seul des deux parents.

Cet outil vise à accompagner les intervenants dans des situations souvent délicates où ils doivent concilier le respect des droits parentaux, le devoir de protection et l'intérêt supérieur de l'enfant, tout en tenant compte des obligations légales et des limites de leur rôle professionnel.

Nous invitons les intervenants concernés à consulter cette fiche et l'avis consultatif afin de soutenir leur pratique au quotidien accessible sur l'intranet dans la section [Éthique clinique et organisationnelle](#).



Pour toute question d'ordre éthique, qu'elle soit clinique ou organisationnelle, n'hésitez pas à consulter [La Boussole en éthique](#) ou à communiquer avec notre conseiller cadre en éthique et partenariat, Maxime Boucher, par téléphone au 418 551-8716 ou par courriel à maxime.boucher3@sante.quebec.

Remboursement des frais de stationnement pour le personnel admissible

Les remboursements des frais de stationnement au personnel ayant un véhicule requis dans le cadre de son travail (catégories 1, 2, 3 et 4) sont effectués de la façon suivante :

- Pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2025, le remboursement a été effectué à la paie déposée le 25 décembre;
- Pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars de chaque année, le remboursement sera effectué au plus tard le 30 juin.